

Conformément au Règlement 29 CFR 1910.1200, Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux (HPR)* (SIMDUT 2015)

Section 1. Identification de la substance/mélange et de l'entreprise/entreprise

1.1 Identificateur du produit

Forme du produit Mélange
Nom commercial NOX-GRIP
Code de produit NG

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Industriel. Pour usage professionnel seulement.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

NOX-CRETE, INC.
1444 SOUTH 20TH STREET
OMAHA, NE 68108
Tél. : 402-341-2080
Télécopieur : 402-341-9752
Courriel : corporate@nox-crete.com
Site Web : www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300
Chemtrec à l'extérieur des États-Unis 703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Tox aigu. 4 H302
Derm. Tox. 4 H312
Tox aiguë 4 H332

Texte intégral des phrases H voir la section 16

Effets physiochimiques, sur la santé humaine et l'environnement nocifs

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger



Mot de signal

Mentions de danger

Avertissement

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif en cas de contact avec la peau
H332 - Nocif en cas d'inhalation

Conseils de prudence

P261 - Évitez de respirer de la poussière/ de la fumée / de gaz / de la brume / des vapeurs / des pulvérisations
P264 - Lavez-vous soigneusement les mains après la manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit
P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé

Conformément au Règlement 29 CFR 1910.1200, Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)*

P280 - Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/visage
Protection de l'environnement
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : appelez LE CENTRE DE POSION ou le médecin / médecin Si vous ne vous sentez pas bien
P301+P330 -SI AVALÉ : Rincer la bouche.
P302+P352 - SI SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup de savon et d'eau
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Retirer la victime à l'air frais et garder au repos une position confortable pour respirer
P362 – Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
P501 - Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.

2.3 Autres dangers

Texte intégral des phrases H et P : voir la section 16

Section 3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Calcium Carbonate	471-34-1	40--60
Polymères exclusifs	Secret commercial	10--20
Dioxyde de titane	13463-67-7	1--5
DPHP	53306-54-0	5--10
VTMO	2768-02-7	1--2

Conformément à l'alinéa 29CFR 1910.1200(i), la dénomination chimique (et/ou la concentration) spécifique peut être divulguée à titre de secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets en matière de santé et de sécurité sont inclus dans la FDS. Le solde des autres ingrédients est non dangereux ou en concentration inférieure à 1 % (ou à 0,1 % pour les cancérogènes, les toxines pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

Section 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers soins

Mesures de premiers secours générales

Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous continuez à faire de l'inconfort.

Premiers soins après l'inhalation

Voie d'exposition peu probable, car le produit ne contient pas de substances volatiles.

Premiers soins après un contact avec la peau

Lavez soigneusement la peau à l'eau et au savon.

Mesure de premiers soins après un contact visuel

Enlevez les lentilles cornéennes et ouvrez les paupières écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Obtenez

Conformément au Règlement 29 CFR 1910.1200, Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux (HPR)* (SIMDUT 2015)

Premiers soins après l'ingestion

rapidement des soins médicaux si des symptômes apparaissent après le lavage.

N'induisez pas de vomissements. Demandez rapidement à la personne affectée de boire de grands volumes d'eau pour diluer le produit chimique avalé.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/blessures après l'inhalation

Aucun symptôme spécifique n'est connu.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau avec beaucoup d'eau.

Enlevez les vêtements contaminés. Rincer immédiatement

Symptômes/blessures après un contact visuel

Une seule exposition peut causer les effets indésirables suivants : conjonctivite, irritation, déchirure.

Symptômes/blessures après l'ingestion

Peut causer les effets suivants : symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac. N'induisez pas de vomissements.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Supports d'extinction

Produits extincteurs appropriés

Éteignez avec de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou du brouillard d'eau.

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Danger spécifique

Les conteneurs peuvent éclater violemment lorsqu'ils sont chauffés, en raison de l'accumulation de pression excessive.

Réactivité

Les produits de décomposition thermique peuvent causer un danger pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes (APRA) et équipement de protection complet lors de la lutte contre un incendie chimique.

Autres renseignements

Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz / vapeurs nocifs peuvent être libérés.

Section 6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Digues ou fourrières déversées. Prenez les précautions appropriées pour assurer votre propre santé et sécurité avant tenter de contrôler ou de nettoyer les déversements.

6.11 Équipement de protection

Équipez l'équipe de nettoyage de l'équipement de protection approprié.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Aviser les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorbez les déversements avec des solides inertes, tels que de l'argile ou de la terre de diatomées.

Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

Chapitre 7. Manutention et entreposage

Conformément au Règlement 29 CFR 1910.1200, Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux (HPR)* (SIMDUT 2015)

7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire

Mesures de protection

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Fournir une bonne ventilation dans les zones de travail pour empêcher la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les contenants bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou de la brume. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Mesures d'hygiène

7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions de stockage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver dans un récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les contenants hermétiquement fermés jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'emploi.

Matériaux incompatibles

Acides, agents oxydants

Température de stockage

Conserver dans un environnement frais et sec, loin des sources d'inflammation.

Chapitre 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis)
Calcium Carbonate	TWA : 10 mg/m ³ 8 heures sous forme de brume

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux et du visage

Des lunettes chimiques et/ou des écrans faciaux sont recommandés pour prévenir le contact visuel potentiel, l'irritation ou les blessures.

Porter des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés ;bottes au besoin pour prévenir le contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant réutilisation.

Protection de la peau

La ventilation générale de la pièce est normalement adéquate. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la VLE.

Protection respiratoire

Chapitre 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Mastic
Odeur	Odeur légère, à peine perceptible
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 94 C > 200 F
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosion supérieures/inférieures	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative (densité spécifique)	1.4
Solubilité	Eau : négligeable



chemical solutions to **concrete** problems

NOX-GRIP Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement 29 CFR 1910.1200, Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux (HPR)* (SIMDUT 2015)

Coefficient de partage n-octanol/eau
Température d'auto-inflammation
Viscosité
Teneur en COV

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Moins de 14 grammes par litre

Chapitre 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

comme

Stable à des températures ambiantes normales et lorsqu'il est utilisé

recommandé

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides. Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et gaz nitreux

Chapitre 11. Renseignements toxicologiques

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue.

Irritation/Corrosion De La Peau

Peut causer une légère irritation de la peau

Yeux

Peut causer une légère irritation des yeux

Respiration ou sensibilisation cutanée

Peut causer une irritation respiratoire

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène par le National Toxicology Program des États-Unis, l' U.S. Occupational Safety and Health Act, ou l'Agence internationale sur Recherche sur le cancer (CIRC)

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique des organes cibles

Aucune donnée disponible

Exposition unique

Aucune donnée disponible

Exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger d'aspiration

Aucune donnée disponible

Chapitre 12. Information écologique

12.1 Écotoxicité

Non établi

12.2 Persistance et dégradabilité

Non établi

12.3 Potentiel bioaccumulable

Non établi

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5 Autres effets indésirables

Éviter les rejets dans l'environnement

SECTION 13. Considérations relatives à l'aliénation

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matières, les résidus et les contenants inutilisés conformément à toutes les matières, résidus et contenants applicables
les lois et règlements locaux, étatiques et fédéraux concernant le traitement,
l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

CHAPITRE 14. Renseignements sur le transport

Conformément au Règlement 29 CFR 1910.1200, Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux (HPR)* (SIMDUT 2015)

Conformément au DOT Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation du transport.

Conformément à l'ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA

14.1 Numéro ONU	Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport ONU	Sans objet
14.3 Classe(s) de danger de transport	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucune information supplémentaire disponible
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac selon	
Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC	Aucune information supplémentaire disponible
14.8 Transport en vrac selon	
CFR 49 173,15	Sans objet

CHAPITRE 15. Renseignements sur la réglementation

15.1 Règlements et lois sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange

15.1.2 Réglementation des États-Unis

Article 313

Ne contient aucun ingrédient égal ou supérieur au niveau de déclaration

De Minimus

Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés

TSCA

Aucun des ingrédients n'est répertorié

15.1.3 Règlement sur le Canada

La présente FDS a été préparée conformément aux critères de danger de l' *Règlement sur les produits dangereux (HPR)* (SIMDUT 2015) et la SDD contient tous les l'information requise par le RPD

DSL

Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés

15.2 Évaluation de la sûreté chimique

Aucune évaluation de l'innocuité des produits chimiques n'a été effectuée.

Chapitre 16. Autres renseignements

Date d'émission/révision 2-20-2024

Version 2.0

Numéro 1034

Date du numéro/révision précédent

Préparateur Nox-Crete, Inc.

Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans le présent document sont, au meilleur de la connaissance et de la conviction de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus actuel disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont offertes pour la considération et l'examen de l'acheteur / utilisateur. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire devraient être fournis à tous les maîtres-chiens et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le

Conformément au Règlement 29 CFR 1910.1200, Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux (HPR)* (SIMDUT 2015)

présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur / utilisateur ne peut s'y fier qu'à leurs risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et / ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et / ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne faisons aucune garantie ou garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est en conformité avec toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur ou l'utilisateur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur ou de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et d'autres renseignements nécessaires sont inclus avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tout danger associé à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la réédition ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

Texte intégral des phrases H et P

Tox aigu. 4	H302
Derm. Tox. 4	H312
Tox aiguë 4	H332

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif en cas de contact avec la peau

H332 - Nocif en cas d'inhalation

P261 - Évitez de respirer de la poussière/ de la fumée / du gaz / de la brume / des vapeurs / des pulvérisations

P264 - Lavez-vous soigneusement les mains après la manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/visage

P301+P312 - SI AVALÉ : appelez POSION CENTER ou médecin / médecin si vous ne vous sentez pas bien

P301+P330 -SI AVALÉ : Rincer la bouche.

P302+P352 - SI SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup de savon et d'eau

P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Retirer la victime à l'air frais et le garder au repos dans une position confortable pour respirer

P362 – Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

P501 - Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux